



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Gestion de la dette, Budget Ville

DEL-2019-114

Numéro de la délibération : 2019/114

Nomenclature ACTES : Finances locales, emprunts

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 21/10/2019

Date de convocation du conseil : 15/10/2019

Date d'affichage de la convocation : 15/10/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Hervé JESTIN

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Françoise RAMEL, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, Mme Madeleine JOUANDET par M. Georges-Yves GUILLOT, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme RAULT, Mme Laurence LORANS par M. Loïc BURBAN, M. Christophe MARCHAND par Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT, Mme Véronique RISSEL par M. Michel GUILLEMOT.

Était absente : Mme Emilie CRAMET.

Gestion de la dette Budget Ville

Rapport de Yann LORCY

La gestion de la dette poursuit des objectifs de garantie de ressources financières, de sécurisation et de simplification du portefeuille de dette. L'évolution et l'encours de la dette est présenté annuellement lors du débat d'orientation budgétaire et ponctuellement lors d'études transmises par nos partenaires financiers.

A ce jour, la ville de Pontivy a souscrit deux emprunts à taux variables, qui selon la charte GISSLER sont classés en 3E et en 1E correspondant à un degré de complexité et de risques (cf. schéma de cotation ci-après).

COTATION GISSLER DES RISQUES

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices Zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (<i>swaption</i>)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

Source : Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, p.3.

Dans le cadre de la sortie des emprunts à risques, la Caisse Française de Financement Local a mené une étude, pour déterminer notre capacité de remboursement par anticipation et pour bénéficier de taux d'intérêts particulièrement attractifs. Ce plan de refinancement est également l'occasion de transformer un prêt à taux fixe (1.67%).

Pour refinancer les contrats de prêt ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant global de 2 793 070,39 EUR, soit le montant du capital refinancé augmenté de l'indemnité compensatrice dérogatoire.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2019-11 y attachées et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur : VILLE DE PONTIVY

Score Gissler : 1A Montant du contrat de

Prêt : 2 793 070,39 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 2 793 070,39 EUR, refinancer, en date du 01/12/2019, les contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Intérêts courus non échus
MON508153EUR	001	1A	637 499,95 EUR	887,19 EUR
MON271732EUR	001	3E	1 068 337,51 EUR	Non applicable
MON252601EUR	001	1E	687 232,93 EUR	19 056,40 EUR
Total			2 393 070,39 EUR	19 943,59 EUR

Le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement est de 400 000,00 EUR.

Le montant total refinancé est de 2 793 070,39 EUR.

Par dérogation aux dispositions du contrat de prêt n°MON252601EUR001, les intérêts courus non échus dus sont calculés d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur au taux annuel de 3,63 %

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/12/2019 au 01/12/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	2 793 070,39	EUR	
Versement des fonds	2 793 070,39	EUR Réputés versés automatiquement	Le 01/12/2019
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de	0,50 % maximum	

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé :

En fonction de la date d'échéance d'intérêts de la tranche	Remboursement anticipé
jusqu'au 01/06/2034	Autorisé pour le montant total du capital restant dû moyennant le paiement ou la réception d'une indemnité sur cotation de marché
au-delà du 01/06/2034 jusqu'au 01/12/2034	autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

(La délibération du 17/04/2014 relative aux délégations du conseil municipal à Madame la Maire ne s'applique pas au motif que la réalisation de l'emprunt excède le plafond qui est fixé à 1 000 000 €)

** Cette trame de délibération a pour objet de rappeler les principales caractéristiques du contrat de prêt.*

Nous vous proposons :

- d'adopter cette délibération.

La délibération est adoptée par 24 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET

Ont voté contre : Mme Soizic PERRAULT, M. Eddy RENAULT

Se sont abstenus : M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND, Mme Françoise RAMEL

Fait à Pontivy, le 22 octobre 2019

LA MAIRE

Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT